



# LES ROUSSES

DEPARTEMENT DU JURA

## COMMUNE DES ROUSSES

### PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 5.3 : PLAN DE ZONAGE - HAMEAUX - 1/2 000

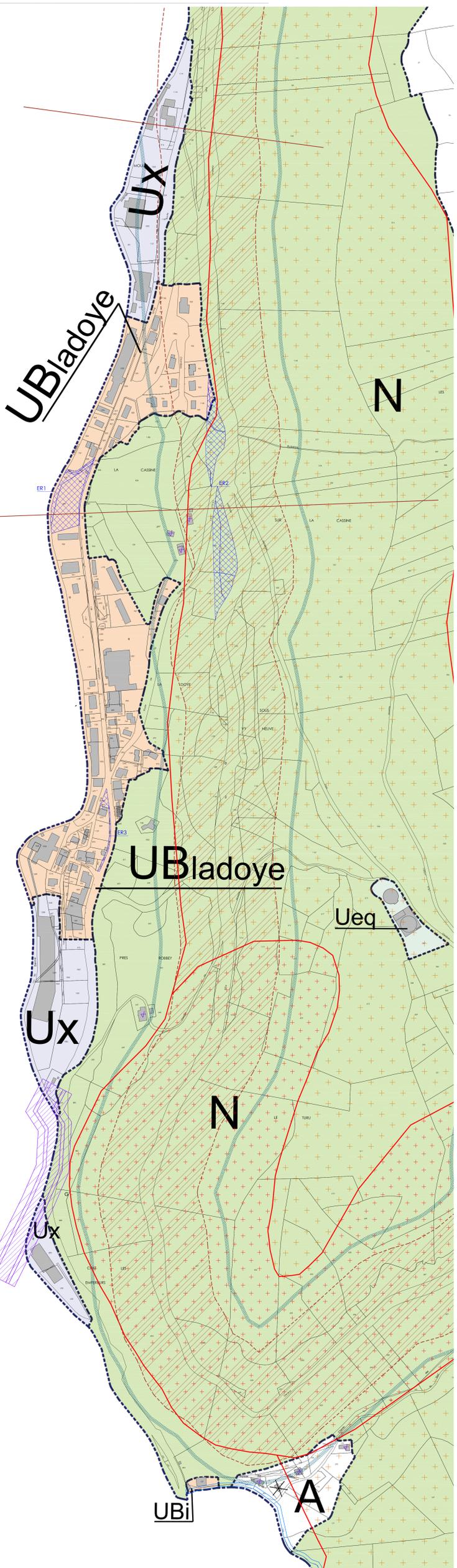
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 10.11.2018

Vu de la Sous-Préfecture

24 NOV. 2016  
Contrôle de Légalité

Logo of the Commune des Rousses and other official seals.

- Les zones urbaines dites « zones U »**
- Zone UA : centre ville ancien et dense
  - Zone UB : centre ville ancien et dense
  - Zone UC : centre ville ancien et dense
  - Zone UD : centre ville ancien et dense
  - Zone UE : centre ville ancien et dense
  - Zone UF : centre ville ancien et dense
  - Zone UG : centre ville ancien et dense
  - Zone UH : centre ville ancien et dense
  - Zone UI : centre ville ancien et dense
  - Zone UJ : centre ville ancien et dense
  - Zone UK : zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales
- Les zones à urbaniser dites « zones AU »**
- Zone AUA : zone de développement pour du logement à court/moyen terme, secteur des Cèdres
  - Zone AUB : zone de développement pour du logement à court/moyen terme, secteur de pré-Ethan
  - Zone AUC : zone de développement pour du logement à court/moyen terme, secteur « Chez les Guyots »
- Les zones agricoles dites « zones A »**
- Zone AA : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AB : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AC : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AD : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AE : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AF : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AG : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AH : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AI : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AJ : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AK : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AL : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AM : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AN : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AO : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AP : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AQ : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AR : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AS : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AT : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AU : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AV : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AW : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AX : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AY : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone AZ : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
- Les zones naturelles et forestières dites « zones N »**
- Zone NA : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NB : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NC : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone ND : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NE : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NF : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NG : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NH : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NI : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NJ : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NK : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NL : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NM : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NN : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NO : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NP : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NQ : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NR : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NS : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NT : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NU : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NV : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NW : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NX : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NY : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
  - Zone NZ : secteur des prés et cultures et des zones des exploitations agricoles
- Emplacements réservés**
- Exploitations agricoles
  - Bâtiments répertoriés au titre de l'article L151-19
  - Autres éléments répertoriés au titre de l'article L151-19
  - Constructions susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination
  - Zones de danger relatives aux canalisations de gaz :
    - Zones de dangers très graves
    - Zones de dangers graves
    - Zones de dangers significatifs
  - Zones présentant des risques de mouvement de terrain selon l'Atlas des risques géologiques du Jura :
    - Zones de risques multiples
    - Zones de risques majeurs
  - Zones de bruits (arrêtés de classement sonore des voies de circulation)
  - Périmètre de protection de 300 m par rapport aux rives du lac (article L122-12 du code de l'urbanisme)
  - Périmètre de recul inconstructible du bord de la Chaîne (lim de recul depuis le lit mineur)
  - Recul imposé en application de l'article L1114-4 du code de l'urbanisme le long des routes à grande circulation



Liste des emplacements réservés

N°	Localisation	Objet	Surface	Statut	Observations
ER1	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER2	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER3	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER4	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER5	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER6	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER7	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER8	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER9	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER10	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER11	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER12	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER13	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER14	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER15	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER16	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER17	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER18	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER19	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER20	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER21	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER22	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER23	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER24	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER25	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER26	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER27	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER28	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER29	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER30	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER31	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER32	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER33	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER34	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER35	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER36	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER37	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER38	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER39	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER40	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER41	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER42	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER43	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER44	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER45	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER46	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER47	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER48	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER49	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	
ER50	LA CASINE	Emplacement réservé pour la construction d'un bâtiment	1000 m²	En cours	

